

DÉCISION DU MAIRE

N° : 24D083

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat - association « LE CLAN MANNAHEIM » pour une prestation « d'animation de jeux, de combat et d'atelier historique » - espace Saint Exupéry - Dimanche 10 mars 2024

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat portant sur une prestation « d'animation de jeux, de combat et d'atelier historique » ci-annexé, établi entre l'association « LE CLAN MANNAHEIM » et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique d'animation de la commune,

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat portant sur la prestation « d'animation de jeux, de combat et d'atelier historique » au profit de l'association « LE CLAN MANNAHEIM » à l'espace Saint Exupéry, **le 10 mars 2024, ce pour un montant de 860 € TTC,**
- **Que** la dépense soit inscrite au budget 2024 Nature 6042 Service 3131 fonction 338

Fait à Marignane, le 11 MARS 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric LE DISSÈS

